

Retour sur 10 ans d'expériences en Rhône-Alpes 2003-2013

<http://www.territoiresforestiers-rhonealpes.eu/fpz/0>

Thèmes
Social

Sous-thèmes
Forêt multi-usages

Types
Investissement immatériel

Période de réalisation
2008 – 2010

Qualification de l'action
Action transversale

Multi-usages en forêt de Tarentaise

Charte Forestière de Territoire Tarentaise Vanoise

Le mot du président de la Charte

« A travers sa Charte Forestière de Territoire, l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise pilote et coordonne différentes démarches de valorisation de la filière bois, et plus largement de l'espace forestier. C'est dans ce cadre que nous nous sommes penchés sur le sujet de la circulation des engins motorisés. Nous l'avons rapidement généralisé à l'ensemble des espaces naturels.

Cette problématique est au cœur d'enjeux multiples : environnementaux tout d'abord, compte tenu des impacts liés à la circulation des engins motorisés, sociétaux ensuite, pour la notion d'accessibilité et de partage de l'espace naturel. Des enjeux juridiques sont par ailleurs recensés, avec l'engagement de la responsabilité des élus locaux. Enfin, des enjeux économiques, avec l'impact sur le tourisme et les actions de redynamisation qui sont mises en œuvre.

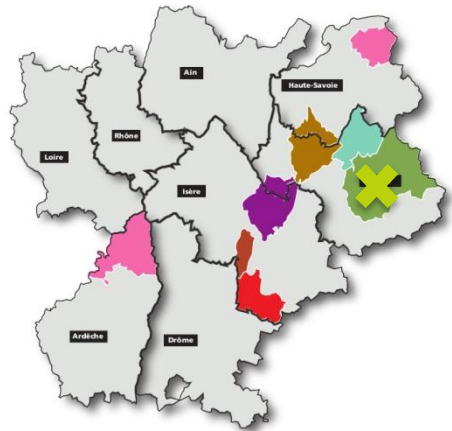
Pour une gestion partagée et raisonnée de l'espace, il ne s'agit pas uniquement de réglementer de nouvelles voies ou chemins, mais aussi et surtout d'informer et de sensibiliser les usagers.

Ainsi cette « boîte à outils » rappelle de manière synthétique et sans parti pris, la réglementation, les pouvoirs et devoirs des maires et les actions qui peuvent être engagées pour gérer au mieux les flux et les éventuels conflits.

Gageons que ce document permettra une meilleure application de la réglementation et surtout une meilleure compréhension et un meilleur partage de la montagne entre les différents usagers et acteurs de nos espaces naturels ! »

Fabrice Pannekoucke, Vice-Président
« Développement Durable » de l'APT.V.

Maître d'ouvrage de la CFT : Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise
Département(s) : Savoie
Nombre de communes : 43
Nombre d'habitants : 50 000
Surface forestière : 43200 ha
Forêt publique / privée : 54% / 46%



L'action en détail

Le contexte /les enjeux :

Aujourd'hui en Tarentaise, les professionnels du tourisme font le constat qu'en été les vacanciers pratiquent de nombreuses activités. Ils diversifient donc leur offre de loisirs afin d'attirer une large clientèle, notamment par le développement de prestations motorisées.

Ces prestataires de loisirs sont bien identifiés sur le territoire (contrairement aux particuliers pratiquants) et la majorité d'entre eux adaptent leur itinéraire, leur vitesse et leur matériel. Ils trouvent un intérêt direct à être exemplaire dans leur profession.

Par contre, il est constaté que les particuliers qui pratiquent individuellement ces loisirs semble ignorer qu'il existe une réglementation liée à la circulation motorisée dans les milieux naturels : des plaintes ont été déposées, l'association « Vivre en Tarentaise » se constitue partie civile, des agriculteurs font remonter des problèmes de cohabitation entre cette activité de loisir et leur profession (problèmes de parc à vaches laissés ouverts après de passage de motos – les génisses qui s'échappent, etc.)

Ces pratiquants de quad et de moto trial sont de plus en plus nombreux en forêt et en alpage, ce qui crée des tensions et des conflits avec les autres utilisateurs (randonneurs, vététistes, chasseurs, agriculteurs...). Cette problématique, très passionnelle, a été abordée dès les premières réflexions sur la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire et intégrée dès 2007 dans l'une de ces fiches actions (Axe 3 : « Promouvoir et communiquer sur la forêt » - Fiche action « Etablissement d'un schéma d'accueil et d'utilisation des sentiers »)

Réseau des territoires de Projets Forestiers Rhône-Alpes

www.territoiresforestiers-rhonealpes.eu

Contacts :

Président de la CFT :

Fabrice Pannekoucke, Vice-président Développement Durable

Contact technique de la CFT :

Sonia Coutaz, Chargée de mission forêt, paysage, environnement à l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise
04 79 24 00 10
sonia.coutaz@tarentaise-vanoise.fr

Les objectifs :

Pour répondre à ces différents enjeux, 2 objectifs « opérationnels », issus de la CFT ont été développés :

• Limiter les conflits d'usage et les dégradations de l'espace naturel sur les différents itinéraires en forêt, et plus largement dans les milieux naturels.

• Contrôler et canaliser la fréquentation des engins motorisés.

Les compétences de l'APTV ne pouvant pas permettre d'agir concrètement par la réalisation de « plan de circulation motorisée » ou la réglementation de certaines voies, il a été décidé de sensibiliser largement l'ensemble des acteurs concernés, et prioritairement les collectivités, sur cette problématique en leur offrant une méthodologie « clé en main » sur « les pouvoirs et devoirs du maire et des actions qui peuvent être mises en place pour mieux gérer les flux et les éventuels conflits » ?

Le pilotage :

L'action a été pilotée par l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise avec le partenariat de la Direction Départementale des Territoires, l'Office National des Forêts, le Parc National de la Vanoise, l'association Vivre en Tarentaise, l'Association des Communes Forestières de Savoie et le Comité de Développement des Loisirs Verts.

L'animation :

Cette action a été pilotée et animée par l'APTV :

- animation d'un comité technique créé pour l'occasion,
- création du document (rédaction, illustration) puis mise en page et impression via un prestataire
- diffusion et communication.

La mise en œuvre :

De cette manière un document de communication à destination du grand public, nommé « boîte à outils », fut mis en place et s'est construit de la façon suivante.

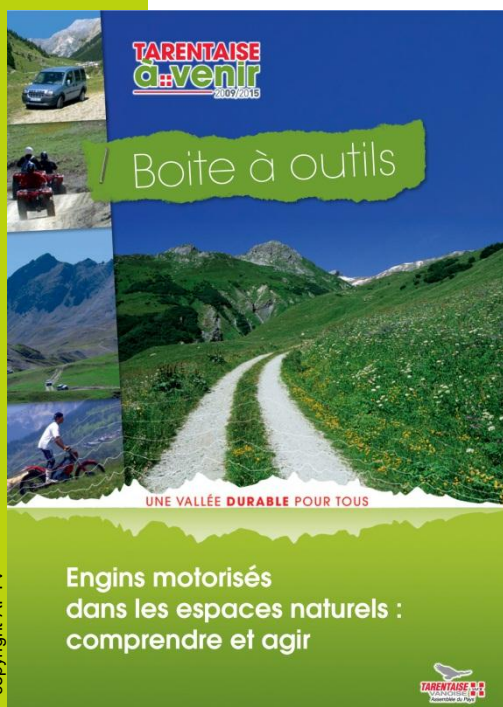
2008/2009 : Organisation par l'APTV de 3 réunions (multi partenariales) sur les « engins motorisés » :

- une commission « forêt » puis deux comités techniques restreints à la thématique se sont mis en place et ont réunis pour la commission forêt : les élus, ONF, CG, RRA, DDT, COFOR, CRPF...
- le comité technique : élus « ciblés » (qui se sont inscrits particulièrement), des prestataires engins motorisés, des associations environnementalistes, l'ONF, la DDT
- Avril / Août 2008 : Stage effectué au sein de l'APTV avec pour objectif :
- faire un point juridique sur la réglementation et les droits d'usage de l'ensemble des voies,
- enquêter (auprès des collectivités, associations,...) pour connaître les secteurs en Tarentaise où se situent les principaux conflits d'usage,
- rechercher des expériences d'autres territoires de montagne (alpins et autres) vis-à-vis d'une gestion de la circulation des engins motorisés.

Septembre/Décembre 2009 : Rédaction du texte, illustration et choix des photos par l'APTV : rappel de manière claire et pédagogique de la réglementation, des pouvoirs et devoirs du maire et des actions qui peuvent être mises en place pour mieux gérer les flux et les éventuels conflits.

Janvier/Février 2010 : Travail de mise en page avec une agence de communication (« Confiture Maison »)

Mars 2010 : Impression et large distribution réalisée par l'APTV : maires et adjoints, services techniques et administratifs des communes et intercommunalités, agents patrimoniaux ONF, CRPF, gardes-moniteurs et chargés de mission du Parc National de la Vanoise, gendarmeries et polices municipales, groupements agricoles, fédération départementale de la chasse et présidents des ACCA et GIASC de Tarentaise, clubs 4X4, prestataires touristiques de loisirs motorisés, associations environnementales, services des pistes et des remontées mécaniques, bureaux des guides et accompagnateurs en moyenne montagne de Tarentaise.



copyright APTV

Le + territorial :

- Création d'un lieu de discussion et d'un travail de concertation avec l'implication de l'ensemble des partis concernés (élus, associations environnementales, prestataires touristiques, usagers,...) à l'échelle du territoire de la Charte Forestière.
- Emergence de projets.

Le document est téléchargeable à partir du site internet :

<http://www.tarentaise-vanoise.fr/le-projet-de-territoire/espace-et-environnement/environnement-et-paysage/circulation-des-engins-a-moteur-dans-les-espaces-naturels.html>

Réseau des territoires de Projets Forestiers Rhône-Alpes

www.territoiresforestiers-rhonealpes.eu

Les enseignements :

Le point de vue du maître d'ouvrage :

Points positifs :

Une reconnaissance des partenaires, du travail pédagogique réalisé, sans partis pris (estime des associations environnementales, des gendarmeries, comme du CODEVER : Collectif de défense des loisirs verts. Pour plus d'infos : <http://www.codever.fr/>), Un travail qui fait « foi », une base utilisée notamment par les collectivités

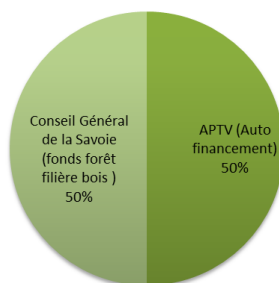
Points négatifs :

Un travail qui, pour l'APTV, ne peut aller plus loin que la réalisation d'une « boîte à outils » : la réalisation de « plans de circulation » et toutes prises de décisions concernant la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels restant une compétence communale (pouvoir de police du maire - Code Général des Collectivités Territoriales).

Et si une telle action était à refaire ? Conseils aux futurs maîtres d'ouvrages :

Les débats initiés au sein de cette thématique pouvant être passionnels (entre « pro » et « anti »), il faut savoir user de diplomatie et se tenir à une conduite « sans parti pris ». Savoir ménager les deux « parties » permet de discuter tous ensemble... Sachant que le territoire était malgré tout plutôt positionné sur une limitation de la circulation mais pas de manière totale, avec des adaptations en fonction des différentes situation.

**1100 exemplaires (brochure 20 pages, format 17X24 cm)
Montant de l'action : 3 943 €**



Les acteurs du projet :

Maître d'ouvrage :

Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise
Mairie de Moutiers
BP 23 – 73 601 Moutiers cedex
Tél. : 04 79 24 00 10
aptv@tarentaise-vanoise.fr

Maitre d'œuvre :

Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise
Mairie de Moutiers
BP 23 – 73 601 Moutiers cedex
Tél. : 04 79 24 00 10
aptv@tarentaise-vanoise.fr

Partenaires :

Direction Départementale des Territoires de Savoie
Bâtiment de l'Adret
1 rue des Cévennes
73011 Chambéry Cedex
Tél : 04 79 71 73 73 Fax : 04 79 71 73 00
ddt@savoie.gouv.fr

Office National des Forêts
Agence départementale Savoie
Immeuble Le France - 42 quai Charles Roissard
73026 Chambéry cedex
Tél. : 04 79 69 78 45 Fax : 04 79 96 31 73

Parc National de la Vanoise
Siège du Parc de la Vanoise (Direction)
135 rue du Dr Julliard, BP 705
73007 CHAMBERY CEDEX
Tél : 04 79 62 30 54 Fax : 04 79 96 37 18
accueil@parcnational-vanoise.f

Association Vivre en Tarentaise
Le Villard d'Amont
73210 Landry
Tél : 04 79 07 29 30 Fax : 04 79 07 29 30
<http://www.vivrentarentaise.fr>

Association des Communes Forestières de Savoie
Maison des Parc et de la Montagne
256 rue de la République
73000 CHAMBERY
Tél. 04 79 60 49 09
lucile.buisson@communesforestieres.org

Comité de Développement des Loisirs Verts
Codever France
BP 5262
20502 AJACCIO Cedex 05
<http://www.codever.fr>

Partenaire financier:
Conseil Général de la Savoie



Fiche réalisée par l'Union Régionale des Associations de Communes Forestières de Rhône-Alpes, animatrices du Réseau des Territoires de Projets Forestiers



Ce projet de communication sur les actions des CFT est financé par :



Réseau des territoires de Projets Forestiers Rhône-Alpes

www.territoiresforestiers-rhonealpes.eu